

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 octobre 2013 à 19 h 05, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Nathalie Fillion, Marie-Josée Beaupré et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Daniel L'Espérance, Donald Mailly, Normand Pagé et Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9087-10-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9088-10-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1 et 7.2 provenant de la correspondance et avec le retrait des points 10, 11 et 24 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 octobre 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* » de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)
- 7.2 Appui à la Ville de Warwick – Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec
8. Rapport du comité de transport
9. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11

10. Adoption de la structure tarifaire au 1^{er} janvier 2014 - **Retiré**
11. Résolution mandatant la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche pour le déneigement des bancs et des paniers à rebuts des abribus de la MRC Les Moulins - **Retiré**
12. Achat d'une dalle de béton pour un abribus à l'angle de Laurier et Rodrigue à Terrebonne
13. Demande de Jeunesse Canada Monde – Laissez-passer externe pour les 7 et 8 novembre 2013
14. Autorisation de paiement à l'entreprise Viva Urbain – Frais annuels d'hébergement
15. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Troisième versement)
16. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS
17. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour de 27 valideurs de billets et ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception
18. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (octobre 2013)
19. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 septembre au 15 octobre 2013)
20. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Achat et installation de trois abribus et de trois dalles de béton
21. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de 31 paniers à rebuts et de 25 bancs pour abribus
22. Installation de 4 boîtes de perception et désinstallation d'une boîte de perception
23. Agence de vente de titres – Pharmacie Jean Coutu Terrebonne Ouest
24. Demandes de dérogation - **Retiré**
25. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2012-2013 du 1^{er} janvier au 31 août 2013 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 décembre 2013
26. Permanence de madame Audrey Guimond
27. Autorisation de paiement au Régime de retraite des employés de la RAIM et de la MRC Les Moulins – Déclaration annuelle de renseignements (DAR) ainsi que des droits afférents à la RRQ
28. Autorisation de paiement à la firme Letko Brosseau-Régime de retraite des employés de la Ville de Terrebonne et RAIM –MRC Les Moulins
29. Abonnement annuel au Réseau d'information municipale

30. Renouvellement du programme de covoiturage
31. Adoption du rapport d'activité 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
32. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
33. Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les relevés de terrain et pour les plans et devis en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau
34. Autorisation de paiement à la firme BPR Triax – Honoraires professionnels afin de répondre aux attentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau En Bon État
35. Mandat pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents
36. Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins
37. Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
38. Résolution afin d'entériner une modification relative aux modalités de facturation et de paiement dans le cadre du mandat octroyé à la firme Horizon Multiressource inc. pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
39. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-204, 1001-207, 1001-210, 1001-216 de la Ville de Terrebonne
40. Rapport du comité d'aménagement
41. Autres sujets
42. Période de questions
43. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9089-10-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9090-10-13 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 octobre 2013

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 octobre 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9091-10-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 019 258,83\$ pour le mois d'octobre 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer octobre 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-193 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 019 258,83\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9092-10-13 Liste des chèques émis au mois de septembre 2013

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2013 pour un montant de 2 075 607,04\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Septembre 2013* »).

ADOPTÉ

9093-10-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2013* »).

ADOPTÉ

9094-10-13 Appui à la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* » de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* »;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins reconnaît l'apport positif des organismes communautaires autonomes dans notre milieu;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC Les Moulins de voir le gouvernement s'engager en faveur des organismes communautaires autonomes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* » soit :

- ✓ Un financement à la mission adéquat
- ✓ Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

ADOPTÉ

9095-10-13 Appui à la Ville de Warwick – Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE pour lever une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition nuit à la relève entrepreneuriale et est un obstacle au développement économique du Québec;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande de la Ville de Warwick auprès du ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la *Loi sur la Voirie*, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

ADOPTÉ

9096-10-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 8 octobre 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9097-10-13 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11

Monsieur Stéphane Berthe, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-32 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11.

9098-10-13 Achat d'une dalle de béton pour un abribus à l'angle de Laurier et Rodrigue à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'une dalle de béton pour un abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise L. Roy Paysagiste, datée du 30 septembre 2013, au montant de 5 280,00\$, excluant les taxes, pour une dalle de béton pour abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter une dalle de béton pour un abribus à l'angle de Laurier et Rodrigue à Terrebonne, au montant de 5 280,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission de l'entreprise L. Roy Paysagiste, datée du 30 septembre 2013.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 5 280,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise L. Roy Paysagiste sur livraison de ladite dalle et sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-194 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 280,00\$, excluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720, « *Acquisition de mobilier urbain* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9099-10-13 Demande de Jeunesse Canada Monde – Laissez-passer externes pour les 7 et 8 novembre 2013

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir 20 laissez-passer gratuits sur les circuits externes du transport en commun pour un groupe de jeunes canadiens et béninois ainsi que deux superviseurs qui séjourneront à Terrebonne afin de participer au colloque sur la thématique de l'Eau qui se tiendra à Montréal les 7 et 8 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement 20 laissez-passer sur les circuits externes du transport en commun, pour un groupe de jeunes canadiens et béninois ainsi que deux superviseurs qui séjournent à Terrebonne dans le cadre d'un programme éducatif d'échange Terrebonne / Bénin, afin de participer au colloque sur la thématique de l'Eau qui se tiendra à Montréal les 7 et 8 novembre 2013.

ADOPTÉ

9100-10-13 Autorisation de paiement à Viva Urbain – Frais annuels d'hébergement

CONSIDÉRANT la facture numéro 290, datée du 9 septembre 2013, transmise par l'entreprise Viva Urbain, relativement aux frais annuels d'hébergement, au montant de 1 365,90\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Viva Urbain, la somme de 1 365,90\$, incluant les taxes, relativement aux frais annuels d'hébergement conformément à la facture numéro 290, datée du 9 septembre 2013, transmise par ladite entreprise.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-195 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 365,90\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Publicité information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9101-10-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication - Création du site internet Urbis (Troisième versement)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Pénéga Communication, par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins relativement à la création du site internet Urbis;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 27 août 2013, au montant de 12 150,00\$, excluant les taxes, représentant 45% du montant total du mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Pénéga Communication, la somme de 12 150,00\$, excluant les taxes, représentant 45% du montant total du mandat octroyé par la résolution numéro 8957-06-13 du conseil de la MRC Les Moulins, pour la création du site internet Urbis.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-136 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8957-06-13.

ADOPTÉ

9102-10-13 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS

CONSIDÉRANT la proposition de l'AQTIM, au montant de 6 780,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, pour l'achat de 3 000 cartes OPUS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 6 780,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de 3 000 cartes OPUS ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-196 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 780,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9103-10-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour de 27 valideurs de billets et ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 2037, datée du 20 juin 2013, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 14 104,29\$, incluant la TVQ pour la mise à jour de 27 valideurs de billets et l'ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 14 104,29\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro 2037 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour la mise à jour de 27 valideurs de billets et l'ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-197 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 104,29\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9104-10-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (octobre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2153, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (octobre 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (octobre 2013), le tout conformément à la facture numéro 2153 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-198 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9105-10-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 septembre au 15 octobre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2146, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 septembre au 15 octobre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 septembre au 15 octobre 2013, le tout conformément à la facture numéro 2146 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-199 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9106-10-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Achat et installation de trois abribus et de trois dalles de béton

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8902-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'achat et l'installation de deux abribus et de trois dalles de béton;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9023-08-13, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'achat et l'installation d'un abribus;

CONSIDÉRANT QUE le CRT Lanaudière a procédé à l'achat et à l'installation de trois abribus et de trois dalles de béton;

CONSIDÉRANT les factures numéros 2142, 2150 et 2154 transmises par le CRT Lanaudière aux montants respectifs de 3 198,47\$, 3 315,80\$ et 2 189,26\$ incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de trois abribus et de trois dalles de béton;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière les sommes de 3 198,47\$, 3 315,80\$ et 2 189,26\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de trois abribus et de trois dalles de béton, le tout conformément aux factures numéros 2142, 2150 et 2154, transmises par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-200 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 703,53\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720, « *Acquisition de mobilier urbain* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9107-10-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de 31 paniers à rebuts et de 25 bancs pour abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8846-04-13, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'achat et l'installation de 31 paniers à rebuts et de 25 bancs pour des abribus situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CRT a procédé à l'achat et à l'installation desdits paniers à rebuts et bancs pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2143 datée du 16 août 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 9 507,54\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de 31 paniers à rebuts et de 25 bancs susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 9 507,54\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de 31 paniers à rebuts et de 25 bancs pour des abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins, le tout conformément à la facture numéro 2143, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-201 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 507,54\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720, « *Acquisition de mobilier urbain* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9108-10-13 Installation de quatre boîtes de perception et désinstallation d'une boîte de perception

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer quatre boîtes de perception dans quatre autobus et désinstaller une boîte de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'installation de quatre boîtes de perception dans quatre autobus et la désinstallation d'une boîte de perception, par l'entreprise ITSmax et ce, pour un montant de 7 425,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-202 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 425,00\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9109-10-13 Agence de vente de titres – Pharmacie Jean Coutu Terrebonne Ouest

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la vente de titres de transport à la Pharmacie Jean Coutu située au 3455, Montée Gagnon à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte d'autoriser la Pharmacie Jean Coutu située au 3455, Montée Gagnon, Terrebonne à devenir agence de vente de titres, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt et de consignation à intervenir avec le représentant autorisé de la Pharmacie Jean Coutu.

ADOPTÉ

9110-10-13 Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2012-2013 du 1^{er} janvier au 31 août 2013 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 décembre 2013

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats comparatifs 2012-2013 du 1^{er} janvier au 31 août 2013 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 décembre 2013, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

9111-10-13 Permanence de madame Audrey Guimond

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Guimond, réceptionniste de la MRC Les Moulins terminera sa période de probation le 17 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de Me Martine Baribeau, greffière ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Audrey Guimond, réceptionniste de la MRC Les Moulins, soit et est acceptée à compter du 17 octobre 2013.

ADOPTÉ

9112-10-13 Autorisation de paiement au Régime de retraite des employés de la RAIM et de la MRC Les Moulins – Déclaration annuelle de renseignements (DAR) ainsi que des droits afférents à la RRQ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la Caisse de retraite RAIM-MRC Les Moulins pour la production de la déclaration annuelle de renseignements (DAR) ainsi que les droits afférents à la RRQ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 381,22\$ représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement à la production de la déclaration annuelle de renseignements (DAR) ainsi que les droits afférents à la RRQ.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-203 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 381,22\$, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9113-10-13 Autorisation de paiement à la firme Letko Brosseau-Régime de retraite des employés de la Ville de Terrebonne et RAIM – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme Letko Brosseau, à monsieur Luc Legris, président des comités de retraite, Ville de Terrebonne, RAIM et MRC Les Moulins, relativement au troisième trimestre 2013;

CONSIDÉRANT la lettre d'autorisation de paiement, datée du 5 septembre 2013, transmise par monsieur Luc Legris appliquant les répartitions entre les régimes de retraite de la Ville de Terrebonne et celui de la RAIM et de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 237,56\$, incluant les taxes, à la firme Letko Brosseau, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement à la facture de la firme Letko Brosseau pour le 3^e trimestre 2013, suite à la répartition entre les régimes de retraite de la Ville de Terrebonne et celui de la RAIM et de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-204 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 237,56\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉ

9114-10-13 Abonnement annuel au Réseau d'information municipale

CONSIDÉRANT l'offre d'abonnement au Réseau d'information municipale (RIM) datée du 20 septembre 2013, au montant de 500,00\$, excluant les taxes pour le restant de l'année 2013 et pour l'année 2014 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Réseau d'information municipale (RIM), un montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'abonnement de la MRC Les Moulins au Réseau d'information municipale (RIM), et ce, pour le restant de l'année 2013 et pour l'année 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-205 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9115-10-13 Renouvellement du programme de covoiturage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 680,00\$, excluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 septembre 2013 au 15 janvier 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-206 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 680,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9116-10-13 Adoption du rapport d'activité 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activité 2012 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne a adopté ledit rapport d'activité par sa résolution numéro CE-2013-1349-DEC dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche a adopté lesdits rapports d'activités par sa résolution numéro 131001-54 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activité 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activité 2012 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

9117-10-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 364821, au montant de 1 754,29\$ incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 754,29\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 364821, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-151 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9118-10-13 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les relevés de terrain et pour les plans et devis en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8866-04-13, pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 13-1163, au montant de 10 451,23\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 10 451,23\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8866-04-13 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie et ce, en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2012-152 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8866-04-13.

ADOPTÉ

9119-10-13 Autorisation de paiement à la firme BPR Triax – Honoraires professionnels afin de répondre aux attentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau En Bon État

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme BPR-Triax par la résolution numéro 8633-11-12, suite à l'avis du MDDEFP dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau « En bon État » ;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 14005409, au montant de 592,13\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 592,13\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 8633-11-12 relativement aux travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau « En bon État », et ce, afin de répondre aux attentes du MDDEFP suite à son avis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-207 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 592,13\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9120-10-13 Mandat pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé par appel d'offres public pour l'adjudication du mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'à la fermeture de l'appel d'offres, soit le 7 octobre 2013 à 11h00, aucune soumission n'a été reçue;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder, ultérieurement, à un nouvel appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux relativement au nettoyage du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Cima+.

ADOPTÉ

9121-10-13 Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire, instituée par Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 25 septembre 2013, de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés relativement aux honoraires professionnels pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le dossier susmentionné, au tarif de 15 000,00\$, excluant les taxes et les débours ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire, instituée par Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins, le tout conformément à l'offre de service de la dite firme datée du 25 septembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-208 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 000,00\$, excluant les taxes et les débours, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9122-10-13 Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins (Abrogée par résolution 9202-11-13)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite pour l'adjudication du mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 octobre 2013 à 10h01;

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
BC2 Groupe Conseil inc.	29 400,00\$
Horizon Multirressource inc. (non conforme)	19 882,50\$
Plania inc.(non conforme)	19 275,00\$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, celle de la firme BC2 Groupe Conseil inc. s'est avérée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BC2 Groupe Conseil inc.;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme BC2 Groupe Conseil inc. soit la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme, pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant de 29 400,00\$, excluant les taxes. Les documents d'appel d'offres incluant trois addendas, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-209 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 29 400,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9123-10-13

Résolution afin d'entériner une modification relative aux modalités de facturation et de paiement dans le cadre du mandat octroyé à la firme Horizon Multiresource inc. pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8926-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) à la firme Horizon Multiresource inc., soit la firme ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les modalités de facturation et de paiement prévues au devis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le 1^{er} versement au montant de 8 076,00\$, excluant les taxes, la première rencontre de démarrage s'étant tenue le 6 juin 2013;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les modalités de facturation et de paiement prévues au devis relatif au mandat octroyé à la firme Horizon Multiresource inc. par la résolution numéro 8926-05-13 de la MRC Les Moulins pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA), soient et sont modifiées pour les suivantes :

1 ^{er} versement : 20% du montant	Suite à la rencontre de démarrage
2 ^e versement : 20% du montant	Au dépôt du profil
3 ^e versement : 20% du montant	Au dépôt du projet de PDZA
4 ^e versement : 40% du montant	Au dépôt du PDZA final

QUE le 1^{er} versement au montant de 8 076,00\$, excluant les taxes, soit et est autorisé, la première rencontre de démarrage s'étant tenue le 6 juin 2013.

QUE la somme de 8 076,00\$, excluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-124 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9124-10-13 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-204, 1001-207, 1001-210, 1001-216 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage 1001-204, 1001-207, 1001-210 et 1001-216;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage 1001-204, 1001-207, 1001-210 et 1001-216 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9125-10-13 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 8 octobre 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Mot de remerciements de monsieur Robitaille

Monsieur Jean-Marc Robitaille prend la parole afin de remercier les membres du conseil de la MRC Les Moulins qui ne solliciteront pas un nouveau mandat. Voici son allocution :

« À titre de préfet de la MRC Les Moulins, ce soir, je veux souligner la contribution de certains de nos membres pour qui, c'est leur dernière séance à la MRC, ayant décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Cela prend beaucoup de courage, de dévouement et de détermination pour s'impliquer dans la vie publique, particulièrement de nos jours.

La critique est souvent dure et impitoyable et les compliments et les félicitations plutôt rares! Mais je pense que le désir de réaliser, de bâtir et de contribuer au développement de notre communauté représente la vraie récompense de tous les efforts que vous avez investis. Pour certains et certaines de ceux qui nous quittent, ils sont impliqués à la MRC depuis 8 ans jusqu'à 25 ans.

<i>Monsieur Donald Mailly</i>	<i>Novembre 2005</i>	<i>8 ans</i>
<i>Monsieur Normand Pagé</i>	<i>1999-2003 et 2009-2013</i>	<i>8 ans</i>
<i>Monsieur Daniel L'Espérance</i>	<i>Octobre 1996</i>	<i>17 ans</i>

Monsieur Michel Lefebvre *1988 à 2013* *25 ans*

Madame Denise Paquette *2005-2013* *8 ans*
(Préfète suppléante : 2012-2013)

Que ce soit au comité administratif, au comité consultatif agricole, au comité d'aménagement, au CIT, au comité de transport ou au transport adapté, au centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à Tourisme des Moulins et j'en passe, votre contribution aura permis de faire avancer et progresser votre MRC pour en faire une des plus dynamiques du Québec.

Alors ce soir, nous vous rendons hommage pour toutes ces années d'engagement mais surtout, nous vous souhaitons le meilleur des succès dans tous vos nouveaux défis et d'être heureux et en santé en compagnie de vos familles, vos parents et amis, car vous le méritez pleinement.

Avec toute notre affection, notre reconnaissance et, il va sans dire, un petit pincement au cœur!

Merci et bonne chance! »

Période de questions

Monsieur Alain Thuot, résidant au 1295, rue Le Havre à Mascouche, précise qu'il est un usager du circuit numéro A25G et émet des suggestions aux membres du conseil de la MRC concernant le service de transport en commun. Monsieur André Denis, résidant sur la rue Deslauriers à Terrebonne, émet également des suggestions relativement au service de transport en commun. Madame Micheline Mathieu, résidante du secteur Lachenaie à Terrebonne, questionne concernant les points 14 et 32 de l'ordre du jour. Enfin, monsieur Martin Dion, résidant de Mascouche, interroge le conseil relativement au transport adapté.

9126-10-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier